



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

Le 10 juin 2021,

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SPÉCIFIQUE COVID-19 DU 9 JUIN 2021

Participants : A. BASSAL, C. CORBOU, P. COROYER, R. FORTUN, H. DANIEL,
2 représentants par OS, pour la CFDT : H. LELIEVRE et J. FROGER-ZHANG

I- Projet Obépine

La CFDT avait posé les questions suivantes en amont :

- *Quel est le taux de Covid dans les eaux usées à Nantes ?*
- *Le réseau Obépine fonctionne-t-il toujours ?*
- *Quelles sont les indications qu'il nous donne ?*

L'administration nous a répondu :

Le projet Obépine mesure le taux de Covid dans les eaux usées à Nantes et dans d'autres villes. Les résultats sont rendus public mais le problème est le temps qu'il faut entre les prélèvements et leurs publications après analyse qui est de 3 semaines. Sur notre agglomération, deux pré-leveurs supplémentaires seront mis en place, un au nord-Loire et un au sud-Loire. Le choix des lieux est en train de s'opérer. Enfin, pour l'instant, on ne peut pas faire le lien entre le taux d'ARN viral dans les eaux usées avec le nombre de malades.

La CFDT a également demandé « *quel était le taux de chlore dans l'eau potable ?* »

L'administration nous a répondu que le virus du Covid ne supporte pas le chlore. Le taux est de 0,30 mg/l à la sortie de l'usine de l'eau et il est à 0,10 mg/l dans les réseaux d'eau potable. Ce sont les taux habituels.

II- Calendrier de déconfinement : point d'étape au 9 juin

Aujourd'hui a lieu la réouverture des salles de restaurants, de cafés et bars à 65 % de leur capacité d'accueil. De même pour les salles de cinéma, les lieux culturels et pour les gymnases et stades. Réouverture également des piscines aux grands publics. Enfin, un pass-sanitaire est obligatoire pour tout rassemblement supérieur à 1 000 personnes. Nantes pourrait être concerné par cette mesure si elle crée des « fan-zones » pour l'Euro de foot.



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Le 30 juin aura lieu la levée des mesures sanitaires sauf :

- le pass-sanitaire,
- les gestes barrières,
- les distanciations sociales.

Enfin, localement, le préfet pourra prendre des mesures en fonction de l'exigence sanitaire.

La journée de carence est suspendue jusqu'au 30 septembre 2021 pour les agents de la fonction publique malade du Covid.

Pour la vaccination, des créneaux sont réservés aux agents publics, ils sont très nombreux (plusieurs milliers de plages horaires accessibles). Tous les agents non vaccinés sont invités à s'y inscrire.

III- Situation sanitaire

	dans les Pays de la Loire, au 8 juin	en Loire-Atlantique au 8 juin	dans les Pays de la Loire, au 7 mai	en Loire-Atlantique au 7 mai
Taux d'incidence	64,4	64,4	167,8	155,7
Taux de positivité	2,4	2,2	6,3	6,1
Nombre de patients hospitalisés	383	113	780	205
Nombre de patients en réanimation	65	24	133	45

Actuellement, 662 nouveaux cas confirmés par jour, 86 % sont des variants Britannique.

Sur la collectivité, 2 situations préoccupantes, à la DOPEA, 3 agents égoutiers dans une même équipe et sur le Pôle Erdre et Cens, 3 agents d'un même service sont positifs à la Covid.

Dans les écoles, la semaine dernière, 17 classes étaient fermées.

Dans les crèches et EHPAD, pas de situation.

V- Questions des Organisations Syndicales

Quels sont les ASA liés au Covid qui sont toujours en fonctionnement dans nos collectivités ?

L'administration nous répond que les 3 ASA :

- garde d'enfant Covid,
- personne vulnérable Covid,
- cas contact Covid,

sont toujours d'actualités.



Dans une direction, on oblige les agents à prendre des jours pour enfant malade, lorsqu'un élève reste chez ses parents à cause d'une fermeture de classe lié au Covid. Est-ce normal ?

L'administration nous répond que l'ASA garde d'enfant Covid s'applique dans cette situation. Il suffit de fournir un justificatif de la fermeture de la classe.

Pour les agents en ASA personne vulnérable Covid, quelles sont les conditions pour qu'ils puissent reprendre leur travail ?

Ils peuvent reprendre le travail sur l'avis de leur médecin traitant ou du spécialiste qui les a confiné.

**La CFDT encourage tous les agents a continué à respecter les mesures barrières face au Covid.
Pour la santé de tous, restons solidaire !**

La prochaine réunion spécifique Covid-19 aura lieu le 22 juin 2021.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr